



Offre définitive suite accident corporel

Par **Raph972**, le **26/03/2019** à **22:27**

Bonjour,

Suite a un accident corporel survenu le 24 février 2018, je viens de recevoir l'offre de l'assurance aujourd'hui. Je ne sais pas trop quoi faire puisque je trouve leur proposition très faible par rapport aux dommages subis. Cependant, le médecin expert a rendu des conclusions minimales. Dans l'accident, j'ai été hospitalisé pendant 10 jours, j'ai eu 2 cotes cassées, le poumon perforé et la rate endommagée. L'assurance me propose aujourd'hui 3.520 €.

Pouvez-vous me dire quelles suites je dois donner si je conteste ce montant !

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **27/03/2019** à **06:33**

Bonjour,

Faire établir une contre-expertise par un expert de votre choix. Vous avez donc intérêt à prendre un avocat.

Par **Raph972**, le **27/03/2019** à **09:39**

Bonjour

Merci pour votre réponse.

Oui j'ai lu sur internet qu'il fallait que je fasse une expertise contradictoire et une contre-proposition a l'assurance dans un premier temps.